

## Déclaration de Orgill contre l'esclavage moderne

Version 0

Approuvé par:	Boyden Moore
Titre:	Président et chef de la direction
Raison de l'émission	Pour utilisation
Signature:	Bayden Moore
Date:	05/31/24



### Déclaration de Orgill contre l'esclavage moderne

Orgill, Inc. (Orgill) (nous, notre) s'engage à respecter les droits de la personne et à s'opposer à toute forme d'esclavage moderne (terme qui inclut le travail forcé et le travail des enfants). Le présent rapport est publié conformément à l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement 2023 à 2024. Il s'agit d'un rapport conjoint de Orgill, Inc. et Orgill Canada Hardlines ULC, qui sont assujetties aux exigences de déclaration prévues par la Loi.

Ce rapport décrit les éléments de notre programme en matière de droits de l'homme pour notre exercice 2023; ce programme continue d'évoluer et d'intégrer les meilleures pratiques mondiales telles que celles incarnées par les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights).

#### 1. Nos structure, champ d'activité et chaîne d'approvisionnement

Fondée en 1847, Orgill, dont le siège social est situé à Memphis, TN, est le plus grand distributeur indépendant de produits durables au monde. Orgill exploite des entrepôts de distribution partout aux États-Unis, incluant celui de Post Falls, Idaho. Orgill, Inc. contrôle également Orgill Canada Hardlines ULC, qui exploite un entrepôt de distribution à London, en Ontario. Les entrepôts de distribution de Orgill à Post Falls, dans l'Idaho, et à London, en Ontario, fournissent des marchandises aux quincailleries de détail partout au Canada.

90 % des marchandises proviennent des États-Unis ou du Canada, le reste étant importé d'Asie (Chine, Taïwan, Philippines et Vietnam).

# 2. Risques d'esclavage moderne dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement

Orgill a identifié les risques au mieux de ses connaissances et s'efforcera de détecter ceux qui pourraient survenir.

Orgill est consciente que dans le secteur manufacturier, certaines zones géographiques, certains types de biens ou certaines catégories de fournisseurs sont associés au travail forcé et au travail des enfants. Nous traitons avec une société tierce pour la surveillance de la conformité et les audits d'usine et évitons les régions réputées avoir recours au travail forcé et au travail des enfants.

Les aspects suivants de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement constituent des risques d'esclavage moderne :



- La région ou le champ d'activité
- Les types de produits fabriqués, vendus ou importés
- Les établissements où sont les activités, opérations ou usines
- Les types de produits d'origine
- Les fournisseurs de premier rang (directs)
- Les fournisseurs de deuxième rang

Orgill n'a décelé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

## 3. Mesures prises pour évaluer et traiter les risques d'esclavage moderne

#### (a) Évaluation et gestion des risques

Orgill s'est associée à BSI Connect (British Standards Institute) depuis 2015 pour obtenir une vue d'ensemble globale basée sur les risques et la sécurité des fournisseurs et des activités de la chaîne d'approvisionnement de Orgill. Cette visibilité améliorée permet à Orgill de garantir une chaîne d'approvisionnement résiliente grâce à des informations basées sur les données. Les fonctionnalités BSI Connect comprennent:

- La plus grande base de données exclusive de renseignements sur les risques de la chaîne d'approvisionnement mondiale, qui examine plus de 20 évaluations de risques, incluant le travail forcé et le travail des enfants dans plus de 200 pays
- Une forte capacité de cartographie interactive des risques
- Des articles et des analyses quotidiens couvrant les événements et leur signification pour les chaînes d'approvisionnement
- Des profils de risque par pays contenant les tendances actuelles de la chaîne d'approvisionnement
- Des points d'intérêt spécifiques et personnalisés, et des alertes concernant les impacts potentiels sur la chaîne d'approvisionnement
- La gestion des audits des fournisseurs et la cartographie des risques avec des renseignements intégrés
- Des notifications lorsque les fournisseurs terminent et soumettent des audits ou des actions correctives et préventives (CAPA)
- Des audits et auto-évaluations des fournisseurs à l'aide de modèles prédéfinis ou personnalisés
- Une communication transparente avec les fournisseurs internationaux grâce à des traductions automatiques



- Des tableaux de bord pour suivre la conformité des fournisseurs
- Un accès aux renseignements de BSI et aux analystes de la chaîne d'approvisionnement

BSI, au nom de Orgill, effectue des audits annuels de sécurité dans les usines et établissements de tous les fournisseurs qui importent aux États-Unis et au Canada. L'audit comprend des questions spécifiques et des demandes de documentation concernant l'utilisation de formes de travail interdites.

(b) Nos normes, politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants

Orgill a intégré les processus de diligence raisonnable suivants en matière de travail forcé et de travail des enfants:

- Intégrer une conduite professionnelle responsable dans les politiques et les systèmes de gestion
- Identifier et évaluer les impacts négatifs sur les opérations, les chaînes d'approvisionnement et les relations d'affaires
- Faire cesser, prévenir ou atténuer les impacts négatifs
  - (c) Mesures prises pour remédier au travail forcé, au travail des enfants ou à la perte de revenus liée au travail forcé ou au travail des enfants

Sans objet. Orgill n'a relevé aucune perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

(d) Formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Orgill ne propose actuellement aucune formation aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants en particulier.

#### 4. Évaluation de l'efficacité de nos actions

Pour évaluer son efficacité, Orgill révise régulièrement ses politiques et procédures relatives à l'esclavage moderne. Orgill a mis en œuvre les méthodes d'évaluation suivantes pour suivre l'efficacité de nos politiques:



- Recours à une firme externe pour mener un examen ou un audit indépendant des actions de l'organisation
- Collaboration avec les fournisseurs pour mesurer l'efficacité de leurs actions visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants, notamment en suivant les indicateurs de performance pertinents

De plus, Orgill examine régulièrement les informations fournies par BSI Connect pour réduire le risque de travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement et les activités connexes.

#### 5. Conclusion

Nous nous engageons à prévenir et à éradiquer toutes les formes d'esclavage moderne dans les procédures et les chaînes d'approvisionnement de Orgill. Nous réviserons régulièrement nos processus, nos pratiques et nos politiques afin de garantir l'atteinte de cet objectif.

#### Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à son article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités indiquées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus. J'ai le pouvoir de lier Orgill, Inc. et Orgill Canada Hardlines ULC.

NOM: Boyden Moore

TITRE: Président et chef de la direction

Boyden Nove

Date:31/05/2024